



AVEC MOINS DE DÉCHETS,
JE VIS MIEUX !

Sommaire

- P. 2** | • A partir du 1^{er} janvier 2023, le tri des déchets alimentaires arrivent chez vous !
 - Aire de dépôt temporaire des déchets verts à Vescomont
- P. 3** | • 5 conseils pour réussir son compost
 - Tuto pour bien pailler son jardin
- P. 4** | • Zoom sur la facturation et les 12 levées annuelles
- P. 5** | • Les pneumatiques usagés concernés par la reprise gratuite en déchèterie (filière Aliapur)
 - Zoom sur 2 filières de recyclage
- P. 6** | • Le SMICTOM à nouveau dans les écoles
 - 2 volontaires en service civique pour gérer la Zone de Gratuité
 - Rappel sur le tri des papiers spéciaux
- P. 7** | • Recettes DIY: je fabrique mon spray ménager et ma crème à récurer
 - Calendriers des animations au 2nd semestre 2022
- P. 8** | • Contacts

Édito

Après deux années (2020 et 2021) perturbées par la conjoncture sanitaire, voici que pour 2022, le conflit entre la Russie et l'Ukraine génère une crise économique mondiale très importante impactant fortement l'ensemble des budgets et par conséquent celui du SMICTOM.

Malgré toutes ces difficultés, nos projets prévus pour cette année sont bien engagés. Ils vont nous permettre de mettre en œuvre la collecte des biodéchets au 1^{er} janvier 2023 et ainsi être en conformité avec la réglementation tout en sollicitant au maximum les aides disponibles à ce jour.

Bien entendu, il reste un gros travail préparatoire à effectuer avec entre autre, le choix de la mise en place sur le terrain du matériel qui sera réalisé en concertation avec les communes ainsi que la refonte totale de la facturation qui inclura cette nouvelle filière.

Plusieurs informations sur ce sujet seront transmises aux usagers, par courrier, par voie dématérialisée et surtout par des agents au contact des usagers afin d'en expliquer la démarche et le fonctionnement tout en fournissant le matériel nécessaire à sa réalisation.

Dans un même temps, des choix importants devront être réalisés cette année concernant l'impact des volumes non maîtrisés des différentes filières en déchèterie qui plombe notre fonctionnement.

Si nous voulons maintenir celles-ci, garantir la bonne utilisation de nos services et maîtriser les apports afin d'atteindre nos objectifs de performance demandés, les volumes entrants doivent être limités de manière équivalente à ce qui est pratiqué par les syndicats voisins.

Je rappelle que ces objectifs nous sont fixés par les organismes qui nous subventionnent. Sans ces aides, le coût pour les usagers s'envoleraient et ne seraient plus du tout maîtrisable.

Soyez sur que l'ensemble des agents et des élus du SMICTOM œuvrent au quotidien pour trouver et déployer toutes possibilités réglementaires à leur disposition afin de garder une qualité de service tout en limitant au maximum les impacts sur les coûts de ces services.

Les défis d'aujourd'hui seront nos réussites de demain.

Bonne lecture
Patrick MIESCH
Président.



Astuce !

Pour éviter que vos sacs de tri ne s'envolent avant la collecte lors de vents forts, il existe « les arbres à tri ».

Le SMICTOM mettra à disposition des tutos pour en fabriquer.



A PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2023, LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES ARRIVE CHEZ VOUS!

Ce tri est une obligation réglementaire de la loi AGECE (Anti-gaspillage Alimentaire et Economie Circulaire) de 2020.

Réduire ses déchets alimentaires, C'EST POSSIBLE!

> J'évite le gaspillage alimentaire

Le gaspillage alimentaire représente en France 150 kg/personne/an de nourriture perdue du champ à l'assiette.

Les pertes liées à la consommation au domicile sont estimées à près de 30 kg de nourriture/personne/an dont 7 kg encore emballée !

Le coût gaspillé est de 160 Euros/personne/an

Faites des économies !

Je composte

Les déchets compostables représentent 1/3 du poids de votre poubelle.

Composter vous permettra d'obtenir un engrais sain et gratuit !

Le SMICTOM propose des composteurs à tarif réduit chaque année, contactez-nous !

J'adopte des poules

Avoir des poules sur son terrain permet d'éviter la production de 150 kg/an de déchets en moyenne tout en fournissant des œufs frais!

Une poule peut pondre 250 œufs/an jusqu'à ses 3 ans.



Financé par



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

AIRE DE DÉPÔT TEMPORAIRE DES DÉCHETS VERTS À VESCEMONT

En remplacement de l'aire de dépôt des déchets verts fermée définitivement à Giromagny depuis le 5 avril dernier, une aire a été temporairement mise en place à Vescemont, à l'emplacement actuel de l'écopoint, le long de la D24.

Seuls les particuliers et les collectivités sont autorisés à venir déposer leurs déchets verts sur cette zone.

Pour rappel, les professionnels doivent se rendre en déchèterie pour y déposer leurs déchets verts. Le dépôt est payant.

Pour tout renseignement complémentaire, le règlement des déchèteries est téléchargeable sur le site internet du SMICTOM : www.smictom-zsv.fr



Des solutions existent pour garder vos déchets verts dans votre jardin et éviter ainsi des déplacements dans les déchèteries ou les aires de dépôt: compostage, broyage, paillage... voir article page suivante.



5 conseils pour réussir son compost

S'ÉQUIPER

Plusieurs solutions selon son lieu d'habitation:

Compostage en bac: il s'adapte aux jardins de toutes tailles,

Compostage en tas: c'est la solution la plus simple et la plus pratique,

Compostage partagé: en pied d'immeuble, avec ses voisins!

Lombricompostage: dans un logement ou sur une terrasse, un balcon.

1

5

COMMENT UTILISER LE COMPOST ?

Au potager: 1 à 5 kg/m² selon les besoins de la plante,

Pour les haies arbustives: 2 à 3 kg/m² tous les 2 ans,

Pour la pelouse: au printemps 1 à 2 kg/m²

Pour les massifs floraux: au printemps 3 à 5 kg/m² et à l'automne sur 2 cm,

Pour les plantes en jardinière ou en pot: 1/3 compost + 1/3 terre + 1/3 sable.

2

3

4

QUELS DÉCHETS COMPOSTER ?

Déchets de cuisine: épluchures et fanes, marc de café, fruits et légumes abimés, pain,

Déchets de jardin: tonte de gazon, feuilles mortes, tailles de haies, fleurs fanées...

Certains déchets de maison: copeaux, mouchoir en papier, essuie-tout...

LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

Apporter un bon mix de déchets (50 % déchets humides et 50 % déchets secs),

Fragmenter les déchets pour aérer et faciliter l'action des microorganismes,

Aérer le compost avec un brassage régulier,

Surveiller l'humidité: ni trop car cela freine l'aération, ni trop peu car le processus s'arrête.

LA RÉCOLTE

3 stades, 3 utilisations:

Demi-mûr: en paillage,

Mûr (de 4 à 12 mois selon le type de compostage): pour fertiliser le sol,

En support de culture (plus de 18 mois): pour favoriser la croissance des plantes.

Tuto pour bien pailler son jardin

5 bonnes raisons de pailler:

Améliorer le sol et nourrir les plantes, protéger le jardin en conservant l'humidité et en limitant l'érosion, éviter le travail de désherbage, limiter les déplacements en déchèterie et favoriser le maintien de la biodiversité: certaines petites bêtes éliront domicile dans votre paillis : hérissons, lézards, crapauds, coccinelles, perce-oreilles...Ils deviendront vos meilleurs alliés pour défendre votre jardin contre les ravageurs !

Quels déchets utiliser ?

- Pour nourrir le sol: le paillis de courte durée de vie pour le potager et les fleurs,
- Pour structurer le sol: le paillis de longue durée de vie: au pied des plantes, arbres, arbustes.

Certains végétaux sont nocifs pour le sol: les tailles de cyprès ou de thuya peuvent libérer des substances toxiques. Par contre le thuya est un excellent anti - limace !

Les 5 étapes clés:

1. Désherber
2. Faire un léger apport de compost
3. Décompacter la terre en binant
4. Étendre le paillis en couche
5. Arroser si nécessaire

Par la suite, veillez à rajouter régulièrement du paillis pour conserver l'épaisseur initiale.



ZOOM SUR LA FACTURATION ET LES 12 LEVÉES ANNUELLES

Depuis le 1^{er} Janvier 2020, le nombre de levées comprises dans le forfait des ordures ménagères a été annualisé. **Il est actuellement de 12 et est fixé chaque année par délibération.**

La facturation des 12 levées constituant le seuil est réparti sur **les 2 factures semestrielles de l'année (6 au premier semestre et 6 au second).**

Bien que cela corresponde à une levée par mois, en moyenne, **il n'y a aucune obligation de sortir**

le bac chaque mois. Les levées peuvent être mises selon vos besoins (plus en été à cause des odeurs, plus en fin d'année avec les fêtes etc...).

Tant que vous restez dans le seuil, aucune facturation supplémentaire ne vous sera facturée.

Pour bien comprendre les levées supplémentaires facturées, voici plusieurs exemples qui correspondent à des usagers présents sans interruption du 1^{er} janvier au 31 décembre.

• Cas n°1 :

4 levées au 1^{er} semestre :

22/03/2022 26/04/2022 17/05/2022 14/06/2022

8 levées au 2^e semestre :

05/07/2022 19/07/2022 16/08/2022 30/08/2022 13/09/2022 08/11/2022 06/12/2022 27/12/2022

Pas de facturation de levées supplémentaires car 12 levées ont été effectuées dans l'année.

• Cas n°2 :

8 levées au 1^{er} semestre :

03/01/2022 24/01/2022 28/02/2022 14/03/2022 28/03/2022 25/04/2022 30/05/2022 27/06/2022

8 levées au 2^e semestre :

11/07/2022 25/07/2022 08/08/2022 29/08/2022 26/09/2022 31/10/2022 05/12/2022 26/12/2022

Pas de facturation de levées supplémentaires sur la facture du 2^e semestre et facturation de 4 levées supplémentaires sur la facture du 1^{er} semestre de l'année suivante car 16 levées ont été effectuées dans l'année.

• Cas n°3 :

9 levées au 1^{er} semestre :

05/01/2022 26/01/2022 23/02/2022 30/03/2022 13/04/2022 04/05/2022 18/05/2022 25/05/2022
22/06/2022

4 levées au 2^e semestre :

07/09/2022 19/10/2022 07/12/2022 21/12/2022

Pas de facturation de levées supplémentaires sur la facture du 2^e semestre et facturation d'1 levée supplémentaire sur la facture du 1^{er} semestre de l'année suivante car 13 levées ont été effectuées dans l'année.

• Cas n°4 :

13 levées au 1^{er} semestre :

07/01/2022 21/01/2022 11/02/2022 25/02/2022 11/03/2022 25/03/2022 15/04/2022 29/04/2022
06/05/2022 13/05/2022 27/05/2022 10/06/2022 24/06/2022

5 levées au 2^e semestre :

05/07/2022 19/07/2022 16/08/2022 30/08/2022 13/09/2022

Facturation d'1 levée supplémentaire sur la facture du 2^e semestre et facturation de 5 levées supplémentaires sur la facture du 1^{er} semestre de l'année suivante car 18 levées ont été effectuées dans l'année.



Pneumatiques usagés concernés par la reprise gratuite (filière ALIAPUR) en déchèterie

Seuls les pneumatiques usagés provenant de véhicules légers de particuliers issus de la démonte postérieure au décret fondateur de la filière (2002-1563) et collectés séparément par la collectivité locale, sont concernés par la reprise gratuite.

Il s'agit exclusivement :

- Des pneus de véhicules automobiles de particuliers, déjantés, provenant de véhicules de tourisme, camionnettes ou 4x4.
- Des pneus de véhicules 2 roues de particuliers, déjantés, provenant de motos ou scooters, (hors cycles).

Les particuliers sont également invités à utiliser du système de reprise « 1 pour 1 » auprès de leur fournisseur de pneumatiques de véhicules légers.

Le dépôt de pneus de véhicules légers par les professionnels et assimilés, les associations, même contre paiement, reste formellement interdit et refusé dans les installations de déchèteries du SMICTOM.

Pour plus de renseignement, veuillez consulter le règlement de la déchèterie disponible sur le site internet du SMICTOM: www.smictom-zsv.fr



ZOOM SUR 2 FILIÈRES REP

Les déchets chimiques



Pour vos produits chimiques usagés, direction la déchèterie



Une fois collectés puis triés, les déchets sont traités. Certains sont incinérés en tant que combustibles dans les cimenteries, d'autres subissent un traitement physico-chimique.

Plus de renseignements sur www.ecodds.fr

Le mobilier



Tous les meubles sont acceptés en déchèterie



QUEL QUE SOIT LE MATÉRIAU

- Meubles mono ou multi-matériaux :
- Bois : massif, panneaux de particules, médium
 - Mousses, latex, tissu, cuir
 - Plastiques
 - Ferraille
 - Verre, pierre, céramique...

QUEL QUE SOIT L'ÉTAT

- Meubles cassés, abîmés, en morceaux
- Matelas, fauteuils, canapés... sales, déchirés

Les meubles usagés collectés sont triés par matière pour être recyclés en panneaux de particules pour le bois, en panneaux isolants pour la mousse, en tuyau pour le plastique...

Nouveau: les couettes et oreillers sont également acceptés.

Plus de renseignements sur www.eco-mobilier.fr

Pour découvrir des tutos DIY bricolage, des solutions pour recycler sa peinture ou encore pour tout savoir sur le tri des déchets chimiques, RDV sur le site facebook d'EcoDDS



LE SMICTOM À NOUVEAU PRÉSENT DANS LES ÉCOLES !

Depuis septembre 2021, le SMICTOM se déploie à nouveau en milieu scolaire et périscolaire grâce à Sarah Orlandi, apprentie en alternance en BTS Gestion et Protection de la Nature et volontaire en service civique au SMICTOM au 1^{er} semestre 2021.

Au programme: des animations sur le gaspillage alimentaire, le compostage, le tri des déchets, la fabrication de produits cosmétiques et ménagers...

Au total, ce sont plus de 30 interventions qui auront été effectuées dans les écoles du territoire du SMICTOM sur l'année scolaire 2021/2022.



Fabrication de produits ménagers et cosmétiques au collège Victor Schoelcher de Champagne

2 NOUVEAUX VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE POUR GÉRER LA ZONE DE GRATUITÉ !

Hugo et Anna sont volontaires en service civique au SMICTOM depuis le 4 janvier pour une durée de 8 mois.

Leurs missions:

> gérer la zone de Gratuité à la déchèterie d'Etueffont qui comprend désormais un espace « bricolage » et qui vient compléter ainsi les espaces « livres » et « maison » mis en place en mars 2021.

> sensibiliser les particuliers au tri des déchets en effectuant du porte à porte sur le territoire du SMICTOM.

Des missions qui correspondent bien à leur sensibilité à la protection de l'environnement.



RAPPEL SUR LE TRI DES PAPIERS SPÉCIAUX

- Journaux
- Revues
- Magazines
- Boîtes et emballages

PAPIER CARTON



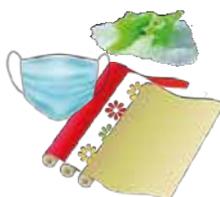
A DÉPOSER



SAC JAUNE

- Absorbants (essuie-tout, mouchoirs)
- Papier peint
- Papier graphite
- Papier cadeau (sauf Kraft)
- Masques jetables

ORDURES MÈNAGÈRES



A DÉPOSER



Bac à ordures ménagères



RECETTES DIY

(DO IT YOURSELF)

JE FABRIQUE MON SPRAY MÉNAGER

INGRÉDIENTS :

- 1 cuillère à soupe d'acide citrique (en cristaux)
- 400 ml d'eau douce tiède
- 4 gouttes de liquide vaisselle écologique
- 1 cuillère à soupe de vinaigre blanc à 8 degrés
- 8 gouttes d'huile essentielle bio de citron

PRÉPARATION:

- 1 - Dissoudre l'acide citrique dans de l'eau tiède.
- 2 - Rajouter le liquide vaisselle et remuer sans faire mousser.
- 3 - Puis rajouter le vinaigre blanc et les gouttes d'huiles essentielles de citron.
- 4 - Mélanger doucement et transvaser dans un spray vide.
- 5 - Étiqueter.

Source : <https://vieveverte.fr/>



JE FABRIQUE MA CRÈME À RÉCURER

INGRÉDIENTS :

- 38 g d'argile (verte ou blanche)
- 25 g de bicarbonate
- 25 g de liquide vaisselle bio
- 40 g de glycérine végétale
- 10 gouttes d'HE



Matériel : fouet, récipient, maryse, pot, balance, cuillère

1. Dans le récipient, mélanger le bicarbonate de soude et le liquide vaisselle et la glycérine avec un fouet, jusqu'à obtenir une émulsion qui ressemble à une meringue.
2. Ajouter l'argile tamisée à la préparation et bien remuer avec la maryse.
3. Ajouter les 15 gouttes d'huile essentielle, il est possible d'augmenter à 25 gouttes si envie.
4. Remplir le pot, puis refermer le couvercle.
5. Étiqueter le produit avec la date et le nom du produit.

CALENDRIER DES ANIMATIONS DU 2nd SEMESTRE 2022

Date	Lieu	Thématique
Samedi 2 juillet	Marché de Giromagny	STAND ANTI-GASPI* Animé par la Maison de la Nature du Sundgau
Samedi 25 septembre	Frahier Foire d'Antan	STAND ANTI-GASPI* Animé par la Maison de la Nature des Vosges Saônoises
Dimanche 2 octobre	Salle polyvalente Masevaux	GRATIFÉRIA En partenariat avec la commune de Masevaux
Samedi 3 décembre	Salle polyvalente St Germain le Châtelet	ATELIER ANTI-GASPI* Animé par la Maison de la Nature du Sundgau

* Financé par



SUIVEZ L'ACTUALITÉ DU SMICTOM EN TEMPS RÉEL GRÂCE À L'APPLICATION

Application gratuite, sans inscription, sans engagement, aucune donnée personnelle collectée



VOS CONTACTS



SMICTOM DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

40 B avenue Jean Moulin
90 110 ROUGEMONT-LE-CHÂTEAU
Tél : 03 84 54 69 44
Fax : 03 84 22 28 49
secretariat.smictom-zsv@orange.fr
redevance.smictom-zsv@orange.fr
www.smictom-zsv.fr

Communauté de Communes Rahin et Chérimont

20 rue Paul Strauss
70 290 RONCHAMP
Tél : 03 84 27 93 15
www.ccrc70.fr

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et de Soultzbach

9 place des Alliés
68 290 MASEVAUX
Tél : 03 89 38 81 75
www.cc-vallee-doller.fr

Communauté de Communes des Vosges du Sud

26 bis Grande rue
90 170 ETUEFFONT
Tél : 03 84 54 70 80
www.ccvosgesdusud.fr

- Collectes des ordures ménagères et des déchets recyclables
- Déchèteries

- Bacs à ordures ménagères
- Sacs de tri sélectif
- Badges d'accès en déchèteries

- Changements de situation
- Mise à jour de votre dossier usager

Tarification des ordures ménagères



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits

